

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Mai 2026

Présents : Hervé Baro, Sylvie SEGUY, William ANSTETT, Kattalin FORTUNÉ, Gérard FERRAND, Hélène SAUNIERE, Blandine OLIVE.

## **I – Fongibilité des crédits**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour la continuité du bon fonctionnement de la commune il y a lieu de d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire *prorata temporis* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 à compter de la mise en service du bien et d'autoriser le Maire à procéder, à compter de l'exercice 2026, à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

**Vote : Accord à l'unanimité**

## **II – Recrutement d'un employé communal, lancement de la procédure**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal présents que suite au départ de l'adjoint technique, il y a lieu de pourvoir à son remplacement. Il propose de lancer une procédure de recrutement pour un poste à temps complet au 1<sup>er</sup> octobre.

**Vote : Accord à l'unanimité**

## **III – Lancement d'un schéma directeur de l'eau**

M. le Maire propose au conseil d'engager la commune dans la réalisation d'un schéma directeur de l'eau.

C'est un outil de programmation et de gestion obligatoire pour la collectivité, qui doit lui permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables dans le domaine de la gestion de l'eau potable.

Pour réaliser ce schéma, la commune sera accompagnée par l'ATD (Agence Technique Départementale) pour en faire une estimation car le schéma devra être réalisé par un bureau d'étude.

Une demande de financement sera réalisée ensuite et M. le Maire espère que le financement de ce schéma sera pour moitié pris par Réseau 11.

**Vote : Accord à l'unanimité**

## **IV – Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le travail de mise à jour est commencé mais il est proposé d'étendre les domaines d'intervention du Plan Communal de Sauvegarde et de réfléchir aux procédures à mettre en place dans les cas suivants :

- Coupure d'électricité et de télécommunication prolongées.
- Logistique alimentaire (rupture d'approvisionnement alimentaire)
- Incendie sur site accueillant du public (Château, Gorges, Village)
- Fermatures des massifs forestiers (Préfecture)

- Canicules

Il est nécessaire également de revoir l'organigramme de la cellule de crise , en particulier la cellule technique et la cellule accueil/hébergement.

Une réunion de travail est prévue le 5 juin car la nouvelle cellule de crise doit être mise en place rapidement.

**Vote : Accord à l'unanimité**

## V – Information sur les projets en cours

### \* Suppression du réseau cuivre d'Orange

Orange vient d'informer la commune et ses habitants que le réseau cuivre va être supprimé d'ici 2030 .

Pour continuer à bénéficier du réseau , il faudra que toutes les habitations soient reliées à la fibre (demandes individuelles à faire) ou, dans le cas des écarts, qu'une solution faisant appel au réseau satellitaire soit étudiée avec orange .

M. William ANSTETT est chargé de suivre ce dossier afin de faire le lien entre les habitants et Orange en cas de besoin..

### \* Gestion du Béal

La DDTM avait demandé à la commune de créer une Association Syndicale Libre regroupant les ayants droits à l'utilisation du béal.

Après étude des terrains et des propriétaires , il s'avère que :

- la totalité des parcelles irrigables couvre une surface de 2,44 ha, qui appartient à 48 propriétaires !
- Seuls 0,9 ha de la surface contient des jardins ou des vergers , qui appartiennent à 26 propriétaires . 8 d'entre eux sont prêtés à des tiers.

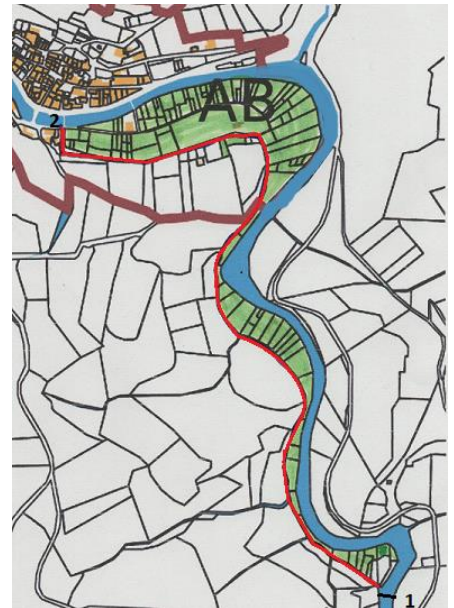
D'autre part, il s'avère que juridiquement, l'ASL n'est pas la bonne structure pour faire une demande de prélèvement groupée car le béal est un bien public .

Une autre solution est en cours d'étude avec la DDTM .

### \* Travaux à l'accueil du Château

Une présentation rapide des travaux est faite au nouveau conseil :

- Le gros-oeuvre constitue une partie très importante des travaux :
  - côté salle de projection, le toit doit être refait entièrement , avec notamment des plaques d'amiante à enlever , une partie de la charpente à changer et l'isolation à refaire
  - côté entrée, les tuiles seront changées et l'isolation améliorée
- Toutes les menuiseries seront remplacées par des menuiseries à double vitrage et la façade sera rejointoyée.
- Une ventilation sera mise en place pour tout le bâtiment, ainsi qu'un déshumidificateur au rez de chaussée



- La partie accueil boutique sera fermée et chauffée par une PAC (pompe à chaleur)
- Le mobilier sera changé et une partie kitchenette aménagée sous l'escalier .
- La signalétique de la façade sera changée et une pergola viendra ombrager l'entrée.

Une réunion de travail est prévue avec l'architecte, son bureau d'étude et l'ATD le 26 mai. L'architecte présentera le chiffrage des travaux revus à la baisse comme il a été demandé précédemment.

#### \* Formation 1<sup>er</sup> secours

Celle-ci avait été demandée par les agents d'accueil et le conseil avait donné son accord . Etant donné qu'il s'agit d'une formation d'une journée pour 10 personnes, les conseiller(e)s qui le souhaitent peuvent en bénéficier. 5 d'entre eux se portent volontaires .

### **VI – Désignation des délégués aux communes forestières**

Titulaire : Kattalin FORTUNÉ Suppléante : Hélène SAUNIERE

### **VII – Correspondants Incendie et Secours**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal présents que la Préfecture a sollicité la commune pour avoir deux correspondants Incendie et Secours. Sylvie SEGUY et Gérard FERRAND ont été élus à l'unanimité.

### **VIII – Questions diverses**

#### **\* Création de places de parking**

Un arrêté va être pris afin de déplacer le panneau d'entrée ouest du village côté Vignevieille et permettre de créer des places de parking le long de la route au niveau de la station d'épuration .

#### **\* Prise d'un arrêté pour le château**

A la demande des agents d'accueil du château, la commune va prendre un arrêté communal interdisant la visite du château en cas de vigilance météo rouge . En revanche , l'accueil restera lui ouvert au public.

#### **\* Création d'une terrasse pour l'Auberge**

Les restaurateurs demandent la possibilité de créer une petite terrasse au bord de l'eau , sous la terrasse du restaurant, en bois amovible, afin d'accueillir les personnes qui souhaitent consommer des boissons uniquement .

#### **\* Sécurisation de la ruine Guéris**

Un arrêté de mise en péril avait été pris il y a deux ans , qui a donné suite à un rapport d'expertise réalisé par un architecte désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier.

Vu la non-réaction des héritiers depuis cette mise en demeure, la commune a entamé une procédure d'abandon manifeste, mais afin de clore cette procédure et que la commune puisse acquérir le bâtiment, il est nécessaire de le sécuriser .

Une aide exceptionnelle va être demandé à l'État et au Département afin d'effectuer ces travaux.

**Vote : Accord à l'unanimité**